



LE HUSSARD DANS LE BOIS – 3° Edition

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

0. Règles sanitaires COVID 19

Afin de lutter contre la pandémie de COVID 19, les mesures suivantes seront appliquées par tous les participants :

- **masque obligatoire lors des formalités administratives et des briefings**
- **distanciation sociale de 1 m en dehors des véhicules**
- **crayon individuel obligatoire**
- **des flacons de solution hydroalcoolique seront disposés au niveau de la table des formalités administratives.**

1. INTRODUCTION

Cette manifestation est ouverte à tous les amateurs de tout-terrain. **Le nombre d'équipages pouvant participer à ce rassemblement est limité à 30.** Elle ne fait pas l'objet de déclaration en Préfecture. Elle est organisée par la section AUTO du CLUB DE LA DEFENSE SAUMUR FONTEVRAUD, du **16 au 18 Juillet 2021.**

Dans l'esprit de la Cavalerie montée du siècle dernier, cette épreuve mettra en avant les caractéristiques du cavalier, à savoir compréhension, réflexion, rapidité d'exécution et technicité. Elle se veut être une épreuve technique, conviviale et sportive, tout en s'adressant à des concurrents non professionnels.

Cette épreuve donnera lieu à un classement fondé sur le kilométrage réalisé lors de **l'épreuve d'Orientation**.

Le parcours n'est pas imposé sauf à des endroits qui seront définis sur la carte. Il est équipé d'une quinzaine de balises .

Chaque parcours inclut une EPREUVE SPÉCIALE dont le suivi d'itinéraire est imposé.

Aucun classement ne sera attribué au temps. Le « Hussard dans le bois » n'est pas une course d'orientation, mais une épreuve d'orientation.

2. CONDITIONS D'ADMISSION :

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Accepter l'**intégralité** du présent règlement,
- Avoir acquitté ses droits d'inscription,
- Engager une voiture (camions ou autres non retenus) aux caractéristiques suivantes :
 - Véhicule de collection ou antérieur à 1991, (sans restriction pour l'organisateur)
 - Véhicule non commercialisé à ce jour mais non classé « collection » (décision organisateur)
 - Véhicule uniquement 4x4 à l'exclusion des buggys,
 - Véhicule en bon état de fonctionnement et administrativement à jour,
- Engager un équipage (pilote + copilote) aux caractéristiques suivantes :
 - Équipage dont le pilote est détenteur du permis de conduire en cours de validité,
 - Équipage dont le copilote est d'un âge supérieur à 10 ans (législation),

NB : Les équipages peuvent être complétés par d'autres passagers. Le nombre de personnes transportées ne peut pas excéder le nombre de places assises stipulé sur la carte grise du véhicule.

3. PROGRAMME

Chaque véhicule se verra affecter un numéro de course pour la durée de l'épreuve.

Tous les horaires seront indexés au numéro de course de chaque voiture.

Les horaires suivants concernent l'ouvreur (numéro 00) Ils sont fournis à titre indicatif, auquel il y a lieu d'ajouter le temps de délai (numéro de la voiture) de chaque voiture.

*** VENDREDI 16 JUILLET :**

14.00 : Carrousel des Ecoles Militaires de Saumur (participation non obligatoire mais très vivement souhaitée)

17.00 : Contrôles administratif et technique

19.00 : DEBUT DE L'EPREUVE

20.00 : Diner et bivouac à la Hussarde

21.00 : ROULAGE DE NUIT avec intensificateur de lumière

23.00 : Fin d'exercice de nuit.

*** SAMEDI 17 JUILLET :**

09.00 : Briefing + PARCOURS D'ORIENTATION d'entrainement

12.30 : Fin du parcours d'orientation d'entrainement.

13.30 : Présentation obligatoire des voitures dans le cadre du Carrousel des EMS

14.00 : PARCOURS D'ORIENTATION

20.00 : DINER de remise des prix

22.00 : Fin d'activité.

* DIMANCHE 18 JUILLET :

09.00 : PARCOURS DECOUVERTE

13.00 : Réception de FIN D'EPREUVE .

NB : ces horaires ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés par l'organisateur.

4. EQUIPEMENT DES VEHICULES et EQUIPAGES :

- La voiture engagée doit pouvoir circuler sur les terrains publics selon la législation en vigueur. Pour cela, doivent être à bord de la voiture les documents du véhicule (carte grise, assurance, contrôle technique), et les matériels de sécurité (triangle, gilets de signalisation)
- Le véhicule doit disposer d'un compteur kilométrique en état de fonctionnement (nécessaire pour l'organisateur afin d'établir le classement de l'épreuve). En cas de non-fonctionnement du totalisateur kilométrique, la voiture sera autorisée à effectuer l'épreuve, mais ne pourra pas être classée.
- Afin de répondre aux mesures de sécurité pour les PASSAGES PARTICULIERS, Il est **obligatoire** de détenir à bord :
 - -une sangle de remorquage pouvant être utilisée sans délai à partir de l'avant ou l'arrière du véhicule,
 - -un extincteur,
 - -une lampe torche.
- Il est **impératif** d'avoir un dispositif d'éclairage du véhicule en parfait état de marche.
- Pour des questions de franchissement, le véhicule ne doit pas avoir une hauteur supérieure à 1,85m. (à défaut, le véhicule ne pourra pas effectuer certaines portions de parcours mais sera autorisé à prendre le départ de l'épreuve)
- L'organisateur doit pouvoir disposer sur chaque partie latérale du véhicule d'un espace de 30cm x 20cm afin de permettre la mise en place du numéro de course.
 - L'organisateur mettra à la disposition de chaque voiture :
 - * 2 numéros de course,
 - * la représentation par croquis d'itinéraire de certaines parties du parcours ,

NB : *Certains équipages disposent de dispositifs de localisation du type GPS etc. Leur utilisation ne peut être interdite mais ces équipements ne sont pas dans l'esprit de l'épreuve. Il sera conseillé aux équipages disposant de ce matériel de n'en faire l'utilisation que dans les situations difficiles demandant une intervention de l'organisation (voiture en panne etc.)*

5. RESPECT DU CODE DE LA ROUTE et de L'ENVIRONNEMENT

Cette épreuve se déroule dans le domaine public, avec quelques passages dans le domaine privé.

Afin de permettre la pérennité de l'épreuve, il est demandé avec insistance aux participants de respecter à tout moment et en tout lieu :

1. Le code de la route,
2. Les terrains sur lesquels ils évoluent.

NB : Les chemins figurants sur la carte de l'épreuve d'orientation sont praticables par les voitures, sauf ceux dont la signalisation est désignée sur la carte (marquage rouge). Les itinéraires obligatoires et à sens unique sont marqués sur la carte (marquage vert avec flèche pour sens obligatoire)

6. EPREUVE D'ORIENTATION.

Chaque véhicule engagé dispose d'un numéro de course qui régule ses horaires pour la durée des épreuves

Exemple : Voiture numéro 13 – M201 - Dupond – Dupont.

Décalage horaire de la voiture par rapport à l'ouvreur : 13 mn

Afin de régulariser le flux des voitures, les voitures devront pointer dans la minute aux points de contrôle.

Toute avance ou retard est sanctionné par une pénalité de 5 kilomètres par minute .

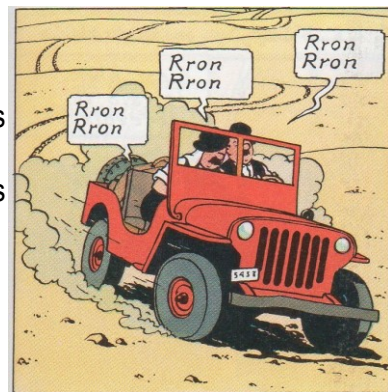
Exemple : 13 - M201 – Dupond – Dupont

Pointage théorique Départ : 07.00 + 00.13 = 07.13

Pointage réel départ : 07.15

Temps dépassé : 2 mn

Pénalité : 2 x 5 = 10 km



Changement par rapport aux dernières éditions : Aucune carte ne sera distribuée aux participants. Les équipages devront donc être en possession de la carte TOP 25 Saumur Bourgueil (1623 ET).

Deux cartes-mères seront installées deux heures avant le départ de l'épreuve. A partir de ces cartes, les concurrents pourront reporter sur leur propre carte la position des balises et leur définition.

7. CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE D'ORIENTATION :

L'épreuve donnera lieu à deux classements :

- UN CLASSEMENT TROPHEE BLEU (**Attention changement par rapport aux dernières éditions**)

Ce classement est établi au kilométrage. Le résultat de chaque voiture est calculé de la manière suivante :

Paramètre 1 : le nombre de balises trouvées

Paramètre 2 : le nombre de kilomètres parcourus

Pour éviter tout excès de vitesse, le temps minimum de parcours est fixé à **3 heures**. Les équipages ayant un temps de parcours inférieur, ne seront pas classés.

La durée maximale de l'épreuve est fixée à **4h30** pour chaque équipage. Les équipages ayant dépassé ce temps seront hors classement, le but de cette contrainte étant de pouvoir réaliser le classement à partir de 19h00.

Le trophée BLEU récompensera l'équipage qui aura trouvé le maximum de balises en effectuant le plus faible kilométrage.

Exemple :

Temps mini	3:00						
Temps maxi	4:30						
Equipage	H de départ	H d'arrivée	Balises trouvée	Temps de parcours	Classé/non classé	Km parcouru	Classement
8	14:07	18:36	10	4:29	C	60	1
7	14:06	18:20	10	4:14	C	63	2
3	14:02	17:30	8	3:28	C	69	3
4	14:03	17:45	7	3:42	C	69	4
2	14:01	18:00	5	3:59	C	53	5
5	14:04	17:05	3	3:01	C	40	6
6	14:05	18:36	10	4:31	NC	59	NC
1	14:00	16:50	10	2:50	NC	73	NC

- UN CLASSEMENT VINTAGE : TROPHEE BLANC

Ce classement est établi selon des normes définies en interne par l'organisateur. Il tient compte :

- de l'état général de la voiture,
- de l'état mécanique de la voiture,
- de l'authenticité de la voiture par rapport à sa configuration d'origine,
- de la conformité vestimentaire de l'équipage avec l'époque du véhicule.

Un trophée BLANC récompensera le meilleur équipage vintage

- TROPHEE ROUGE : L'organisateur se réserve l'attribution de ce trophée selon ses propres critères.

8. ASSISTANCE :

Les véhicules d'assistance (camions, remorques, quads etc.) pourront être positionnés pendant toute la durée de l'épreuve sur un parking réservé à proximité immédiat du point de départ.

L'organisation mettra en place pour la durée de l'épreuve une EQUIPE D'INTERVENTION qui aura pour mission de renseigner l'organisateur sur la situation d'un véhicule en difficulté (ennui mécanique ou terrain).

L'intervention de l'organisateur pourra alors prendre la forme soit d'une aide à la réparation sur place, soit au tractage par un autre véhicule, soit à l'évacuation du véhicule effectuée par un sous-traitant.

9. COMMUNICATION :

- Par l'acceptation du présent règlement, le concurrent accepte que les images de son véhicule captées pendant l'épreuve, puissent être utilisées sur tout support par l'organisateur afin de participer à la promotion du « Hussard dans le bois ».
- Par sa participation au « Hussard dans le Bois 2021 », chaque concurrent se voit prioritaire pour un engagement ultérieur dans un même type d'épreuve organisé par la Section AUTO du CLUB de la DEFENSE SAUMUR – FONTEVRAUD.

Cordialement, et à bientôt.

Michel BOCAGE
Responsable de la section AUTO du CDSF
Email : micedo@hotmail.fr

